

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de référence:

Date d'entrée:

Personnes de référence :

Tél. :

E-mail :

Marc LOMMER

+352 710 172 - 24

marc.lommer@manternach.lu

Ben THILL

+352 710 172 - 26

ben.thill@manternach.lu

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE TRAVAUX

Monsieur le Bourgmestre,

**PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSIGNÉ**

NOM

PRÉNOM

REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ (LE CAS ÉCHÉANT)

DÉMEURANT À

CODE POSTAL

NUMÉRO ET RUE

TÉLÉPHONE

GSM

E-MAIL

DÉCLARE LES TRAVAUX SUIVANTS:

TRANSFORMATION DE FAÇADES (SURFACE < 5% DE LA FAÇADE CONCERNÉE)

TRANSFORMATION DE TOITURES Y COMPRIS VELUX

TRANSFORMATION DE L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION (SCB < 200M<sup>2</sup>)

RÉNOVATION ET ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES FAÇADES ET TOITURES

DÉMOLITION DE CONSTRUCTIONS (VOLUME GABARIT < 100M<sup>3</sup>)

REMBLAI ET DÉBLAI (VOLUME < 50M<sup>3</sup>)

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - CHEMINEMENTS PIÉTONS ET JEUX; TERRASSES, SERRES ET ABRI ANIMAUX < 10M<sup>2</sup>

ÉTANGS ET PISCINES < 10M<sup>2</sup>

INSTALLATION DES PANNEAUX SOLAIRES

## SITUATION DE LA CONSTRUCTION

NUMÉRO ET RUE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
NUMÉRO CADASTRAL DU TERRAIN \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
SECTION \_\_\_\_\_  
LA DIRECTION DES TRAVAUX EST ASSURÉ PAR \_\_\_\_\_

N.B. : Même si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire délivrée par le bourgmestre, cela ne dispense pas que ces travaux soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables dans la commune.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement des bâtisses en vigueur ainsi que les dispositions spéciales**

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
(signature du demandeur)

**Uniquement des demandes dûment remplies seront traitées  
La déclaration de travaux doit être adressée par écrit au Bourgmestre au moins 14 jours avant démarrage des travaux  
et à condition que la commune ait accusé réception de la déclaration.**

### PIÈCES À JOINDRE

- un formulaire « déclaration de travaux » ([www.manernach.lu](http://www.manernach.lu)) dûment rempli, daté et signé
- un extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1:2500 ou 1:1250
- un plan d'implantation à l'échelle 1:500 ou 1:250 indiquant les dimensions extérieures des travaux, les hauteurs des corniches, faîtes, murs et clôtures, et leurs reculs par rapports aux limites, constructions existantes, et voiries les plus proches
- les matériaux et couleurs utilisés
- en cas de construction hors-sol, une coupe à l'échelle 1:500 ou 1:250, reprenant les dimensions principales

Tout document mentionné ci-dessus doit être fournis à l'Administration communale en double exemplaire, plié au format A4 et porter un cartouche indiquant la date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page